

L'an deux mil dix-sept, le neuf octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le deux octobre deux mil dix-sept, se sont réunis à la salle des fêtes d'Argent sur Sauldre, sous la présidence de Madame Laurence RENIER

**Séance du lundi 9 octobre 2017**  
**Délibération n° 2017-10-47**

**Nombre de Conseillers en exercice : 35**

**Nombre de Conseillers présents : 28**

**Conseillers titulaires : 27** – Mesdames Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Annette BUREAU, Martine MALLET, Marie-France DORISON, Denise SOULAT, Claudine RUZE, Sylvie GIBOINT.

Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Jean-Pierre ROUARD, Patrick DECROIX, Pascal MARGERIN, Jean-Pierre ENGUERRAND, Lionel POINTARD, Ulrich BAUDIN, Xavier TABOURNEL, David DALLOIS, Daniel GAUTIER, Joël COULON, Bernardino ADDIEGO, François COUDRAT, Lucien RAFFESTIN.

**Conseillers titulaires absents : 8** - Mesdames Anne CASSIER, Ariane CHESTIER

Messieurs Alain TASSEZ, Hugues DUBOIN, Gérard CHALINE, Gilbert ETIEVE, Béraud De VOGÛE et Hervé De POMYERS.

**Conseiller suppléant : 1** - Monsieur Florent DE SANDE

**Pouvoirs : 4** – Madame Anne CASSIER donne pouvoir à Monsieur Denis MARDESSON, Madame Ariane CHESTIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND, Monsieur Gilbert ETIEVE donne pouvoir à Monsieur François COUDRAT, Monsieur Alain TASSEZ donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude TURPIN.

**Secrétaire de Séance : Sylvie GIBOINT**

**Objet : ADMINISTRATION GENERALE : Délibération n°2017-10-47 visant à compléter la délibération 2017-03-11 actant le remboursement des frais de déplacement des Vice-Présidents des commissions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,**

---

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération 2017-03-11 actant le remboursement des frais de déplacement des Vice-Présidents des commissions consultatives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,*

La Présidente retrace le contexte.

Le Centre des Finances Publiques a indiqué, par courrier en date du 31 juillet 2017, qu'en application du décret n°2012-1246 du 07/11/12 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, elle mettait en suspend le remboursement des frais annexes (parking, péages...) liés aux déplacements des Vice-Présidents au motif que la délibération susvisée n'en fait pas mention.


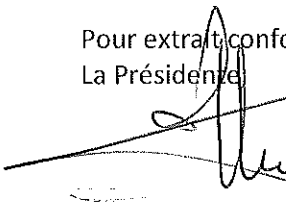
La Présidente propose donc de prendre une nouvelle délibération visant à compléter la délibération 2017-03-11 afin de permettre le remboursement des frais annexes des Vice-présidents de commission.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil de Communauté**  
**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> : D'AUTORISER** le remboursement des frais annexes (parking, péages...) liés aux déplacements des Vice-présidents de commission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Article 2 : AUTORISER La Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération

Pour extrait conforme  
La Présidente



Laurence RENIER

Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 12/10/2017  
et de sa publication le 12/10/2017

Accusé de réception en préfecture  
018-200000933-20171009-2017-10-47-DE  
Date de télétransmission : 12/10/2017  
Date de réception préfecture : 12/10/2017